

## Stationnement payant - Création d'un nouveau tarif

**Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur :** Une étude globale de stationnement a été lancée en 2008 par la Ville de Besançon et la CAGB afin de réaliser une évaluation des pratiques de stationnement, déterminer ses besoins et dresser ses perspectives.

A l'issue de cette première phase d'étude, il apparaît nécessaire de compléter notre offre en créant une zone tarifaire appelée «zone de visite».

En effet, dans le cadre de l'accompagnement du classement des fortifications Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO, il convient de favoriser dès à présent l'accueil des visiteurs par une politique de stationnement incitative.

C'est pourquoi il est proposé de créer un nouveau tarif dénommé «zone de visite», d'un montant de 5 € par jour.

Ce tarif pourrait s'appliquer aussi bien en parking que sur voirie dans des zones qui restent à définir précisément.

Par ailleurs, cette création de «zone de visite» serait de nature à dynamiser le centre-ville tant sur le plan commercial, touristique, social que culturel.

Les modalités d'application de ce tarif seraient les suivantes :

- de 9 h à 19 h, 1 € de l'heure, dans la limite de 5 € par 24 h
- les 20 premières minutes sont gratuites.

Certaines «zones de visite» pourraient être rendues gratuites les dimanches et jours fériés.

Le tarif résident serait également applicable dans ces zones.

Ces modalités seront mises en place à titre expérimental. Un bilan de l'usage du stationnement dans ces «zones de visite» sera réalisé en fin d'année et des modifications seront apportées en tant que de besoin.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver ce nouveau tarif.

**«Mme Nicole WEINMAN :** Il ne vous a pas échappé que Besançon était devenu un des sites majeurs, en tout cas on l'espère, pour l'UNESCO à travers ses fortifications et que nous avons à cœur d'accueillir le maximum de touristes. Or à travers une étude qu'on a lancée sur le stationnement, il nous est très vite apparu qu'un certain nombre de surfaces susceptibles d'accueillir ces visiteurs, comme d'ailleurs elles peuvent en parallèle accueillir aussi des résidents et des actifs, ne répondaient plus à leurs fonctions, c'est-à-dire de garantir l'accessibilité du centre-ville, l'attractivité du centre-ville, de conforter notre activité commerciale et de satisfaire aussi, et c'est important en période de crise, l'alimentation de la chalandise du centre-ville, ceci pour une raison simple, c'est que beaucoup de ces espaces ne tournent pas assez, il n'y avait pas de rotation. Tous ces visiteurs, qu'ils soient éventuellement chalands de notre centre-ville ou en quête d'une animation culturelle ou d'une visite de la Citadelle ou des fortifications de Vauban, il fallait qu'on puisse les accueillir en leur proposant sur des sites qui seront à définir et ceci lors d'un prochain comité de pilotage, un nouveau tarif de 5 €, pour leur permettre de passer la journée à Besançon.

Cette zone tarifaire est à vocation essentiellement visiteurs et animations culturelles et vise d'abord à garantir l'attractivité commerciale du centre-ville. Pourquoi 5 € ? Parce qu'un couple de Bisontins qui descend pour une animation culturelle au centre-ville, pour deux billets de bus aller-retour, débourse quatre fois 1,15 €. Pour une famille qui souhaiterait éventuellement profiter d'un site de visite, on ne veut pas pénaliser non plus les familles bisontines, ça lui permettrait de profiter d'une sortie, d'une animation ou en ville ou la Citadelle pour un équivalent de 5 € la journée, ce qui, reconnaissez-le, est quand même relativement confortable. Et puis on gommerait définitivement cette image qui va s'exposer partout dans les autres villes de la région selon laquelle il semblerait difficile d'accéder au centre-ville de Besançon. C'est une image qu'on ne souhaite pas en tout cas laisser s'installer dans l'esprit des Franc-Comtois pour garantir l'attractivité commerciale du centre-ville. Donc il nous manquait cette zone tarifaire qui nous permettra à la fois d'accueillir les touristes et également la nuit sous les mêmes conditions que les zones bleues, les résidents des quartiers. C'est le but de la délibération que je vous soumetts.

**M. LE MAIRE :** En fait c'est la création d'un nouveau tarif.

**Mme Nicole WEINMAN :** Création d'un nouveau tarif comme en zone bleue, 1 € de l'heure ou maximum 5 € la journée.

**M. LE MAIRE :** Et c'est à titre expérimental puisqu'en fin d'année on fera un bilan pour voir comme cela a fonctionné.

**Mme Nicole WEINMAN :** Et, comme je vous le disais, les sites de ces zones ne sont pas encore arrêtés.

**Mme Catherine GELIN :** Lorsque la commission s'est réunie, il m'a semblé que l'on parlait essentiellement de Chamars. Or là c'est vrai que vous annoncez qu'il s'agit de sites de visite, donc on peut se poser la question dans un futur si ce n'est pas une tarification proche de tous les parkings du centre-ville vers laquelle on va. Pour l'instant les personnes qui viennent travailler en centre-ville viennent non seulement de Besançon mais des extérieurs de Besançon. Elles travaillent ou dans la fonction publique ou dans des activités de services et ces personnes aujourd'hui ont des difficultés, arrivent à la journée, vont travailler, le véhicule est pour elles leur unique mode de locomotion et leur unique moyen d'aller travailler. Est-ce que vous proposez quelque chose à l'image de l'aide aux tickets bus ou quelque chose comme ça pour ces personnes qui effectivement ne pourraient pas bénéficier des services de bus pour arriver jusqu'au centre-ville ?

D'autre part pour les campings cars, on avait évoqué la possibilité d'un stationnement. Est-ce que ces stationnements seront satisfaisants pour les touristes en terme de tranquillité si ceux-ci restaient un petit peu plus longtemps que la journée, une nuitée ? Voilà je parle d'activités d'été qui se passent sur l'espace de Chamars en particulier et je voulais savoir quelles étaient vos propositions sur ces aménagements futurs, si on pouvait aller un petit peu plus loin pour l'aide aux personnes venant travailler en ville ?

**Mme Nicole WEINMAN :** La zone de visite est une troisième zone. Elle ne remplacera pas la zone rouge qui restera quand même une zone tarifaire où on exige en tout cas dans l'hypercentre de Besançon une rotation maximum. C'est pour permettre simplement sur des zones qui sont souvent confisquées par des voitures dites ventouses de garantir en tout cas une rotation meilleure et que plus de monde puisse occuper ces places. Or puisque vous êtes dans notre commission, je pense qu'il ne vous a pas échappé que Chamars était l'exemple des parkings qu'on souhaitait mobiliser un peu plus c'est vrai puisque l'une des études que nous avons faites démontre parfaitement que sur à peu près 1 000 à 1 200 places certains jours occupées sur Chamars, il n'y en a guère que 125 qui tournent. Donc quand on a un petit peu l'ambition d'une part et c'est une partie de la réponse à votre deuxième préoccupation, quand on a le souci de préparer une altermodalité, l'altermodalité passe par plein d'autres modes que le véhicule unique,

personnel, la voiture particulière, c'est le bus, ça peut être le tramway quand il arrivera, ça peut être des voitures partagées, c'est en tout cas un système de solutions ou un plan de déplacement d'entreprises. Et là-dessus on est prêt à travailler également avec les entreprises du centre-ville ou les administrations qui ont besoin quelquefois d'occuper cet espace pour les raisons que vous citez car tout le monde n'a pas devant chez soi ou une ligne de bus ou la possibilité d'éviter de prendre sa voiture. Notre responsabilité -et c'est aussi les propositions qu'on fera- c'est de proposer à tous les Bisontins d'autres solutions ou pour se garer un petit peu plus loin et combiner avec le stationnement un voyage gratuit ou pour travailler à une proposition de covoiturage. Ça pourra être aussi, mais vous y travaillerez sans doute avec nous, des solutions qui restent à imaginer, des incitations nouvelles de covoiturage, de voitures partagées à 4 personnes du même village, et là ce n'est pas forcément aux Bisontins que je m'adresse. Ce sont des gens qui travaillent un petit peu plus loin dans l'agglomération et qui ont droit à un stationnement non payant s'ils viennent à plusieurs. Il nous reste encore à travailler sur ce dossier. La création de ce nouveau tarif n'est qu'une petite étape. On ne sait pas encore quelles seront de façon définitive les zones mais à l'évidence elles seront quand même à vocation proximale en tout cas d'une activité touristique liée ou à Vauban ou à l'animation commerciale et culturelle de notre ville.

**M. LE MAIRE :** On est en train de lancer une réflexion sur le stationnement pour la Foire Exposition. Vous savez qu'il y a des grandes difficultés d'accès à ce site. Donc j'ai demandé à l'Adjointe et à Jean-Claude ROY en tant que Vice-Président aux transports, de réfléchir à une opération qui pourrait être par exemple un trajet gratuit en bus pour se rendre à la Foire Exposition. Des négociations ont été lancées avec KEOLIS pour faire en sorte qu'on montre aussi l'exemple. Sur des grandes opérations de ce type on n'est pas forcément obligé de construire d'immenses parkings, on peut peut-être trouver d'autres solutions pour les visiteurs de l'extérieur qui peuvent garer leur voiture sur un parking puis ensuite prendre le bus par exemple».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé d'adopter cette proposition tarifaire -8 abstentions du Groupe UMP et Apparentés [M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD (+ procuration de Mme BRANGET), Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN].

*Récépissé préfectoral du 3 avril 2009.*